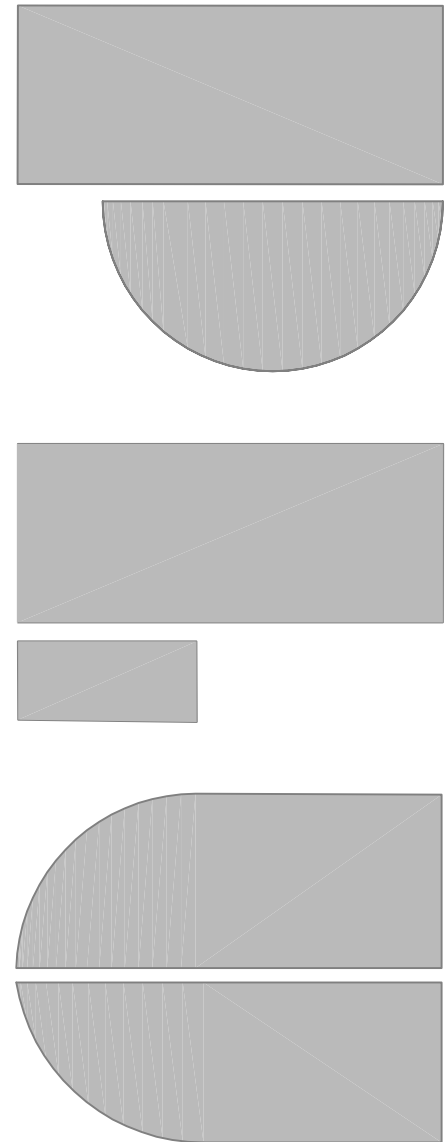




P L A N L O C A L D' U R B A N I S M E

P L A N D E D E L I M I T A T I O N D E Z O N E S

n°6b

Echelle 1/2000

Elaboration du P.O.S.		REVISION DU PU	
Prescrite le :	04 06 75	PRESCRITE LE	
Publiée le :	24 11 76	22 09 2008	
Approuvée le :	24 04 78	ARRETEE LE	
		02 07 2012	
		APPROUVEE LE	

1 ^{re} révision approuvée le :	24 10 84
1 ^{re} modification approuvée le :	24 07 86
2 ^e révision approuvée le :	16 04 89
2 ^e modification approuvée le :	21 10 88
3 ^e modification approuvée le :	12 05 89

12 rue Albert Camus 76100 NOULEY - tél. 02 35 70 50 00



Liste des établissements classés

Numéro de l'établissement	Nature de l'établissement	Superficie
1	Création d'une zone résidentielle	720 m ²
2	Création d'une zone résidentielle	1500 m ²
3	Création d'une zone résidentielle	1500 m ²
4	Création d'une zone résidentielle	1500 m ²
5	Création d'une zone résidentielle	1500 m ²
6	Création d'une zone résidentielle	1500 m ²
7	Création d'une zone résidentielle	1500 m ²

- UC : Zone Urbaine Centrale
Ucm : secteur Urbain Central Mixte
UR : Zone Urbaine Résidentielle
UE : Zone Urbaine Economique
AUC : Zone à Urbaniser Centrale
AUCE : Secteur à Urbaniser Central Equipement
AUR : Zone A Urbaniser Résidentielle
AUE : Zone A Urbaniser Economique
AUEa : Zone A Urbaniser Economique de plus faible densité
A : Zone Agricole
Ah : secteur Agricole de Hameaux
N : Zone Naturelle

- Limite communale
--- Limite de zone

- Espaces Boisés Classés en application du L130.1 et R123.11.a

- Alignements Boisés Classés en application du L130.1 et R123.11.a

- Alignements Boisés à créer en application du R123.11.h

- Talus à protéger ou à créer en application du R123.11.h

- Mares à protéger en application du R123.11.h

- Bâtiment agricole pouvant changer de destination en application du R123-7

- Fossés à protéger en application du R123.11.h

- Zones humides à protéger en application du R123.11.b

- Secteur de risque naturel lié aux ruissellements en application du R123.11.b

- Secteur de risque naturel lié aux inondations en application du R123.11.b

- Secteur de risque naturel lié aux présomptions de cavités souterraines en application du R123.11.b

- Il conviendra d'être vigilant au report des permis en cas de numérisation du P.L.U.

- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts en application du R123.11.d

- Emplacements réservés en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale en application du R123.12
- Emplacement de 3000m² au bénéfice de la commune